

**Fédération
Syndicale
Unitaire**

Section de Loire-Atlantique

Abonnement annuel 2 euros

FSU 8 pl. de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55 - fax : 02 40 35 96 56

Site internet : <https://fsu44.fsu.fr> - e mail : fsu44@fsu.fr

Continuer à construire des alternatives collectivement

Le budget de la Sécu a été voté et Lecornu maintenu à Matignon. Si de nombreuses attaques contre la Sécurité Sociale ont disparu, les mobilisations unitaires de septembre-octobre y sont pour beaucoup : retour des deux jours fériés, pas de gel des prestations sociales, qui augmenteront donc de 1,4%, pas de doublement des franchises et participations médicales, pas de désindexation des pensions. En revanche, les régressions restent nombreuses : défiscalisation des heures sup, nouvelle limitation des arrêts de travail, décalage de la réforme

de la retraite et non abrogation, budget de l'assurance maladie en baisse, taxation des mutuelles et complémentaires. Or sans le vote majoritaire de rapprochement politique en pour du Parti Socialiste et l'abstention d'une partie des Verts, le PLFSS n'aurait pas été adopté. Un tel vote contribue à faire voler le NFP en éclats.

Lors des législatives de 2024, la FSU 44 avait appelé clairement à voter pour les candidat·es du NFP, validant son projet politique de rupture qui était loin d'être radical. Par là il s'agissait aussi de dire clairement non au RN. Plus d'un an après, nous sommes confrontés à une triple problématique : la fin programmée du NFP, le maintien à un haut niveau du RN et le renforcement du bloc bourgeois/central par le vote du PLFSS.

Notre responsabilité syndicale est donc élevée en cette période car notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale doit, dans une unité la plus

Dispensé de timbrage

déposé le 18 décembre 2025

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

Nantes ROLLIN

P4 PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Stage VISA 44 contre l'extrême-droite
- p 3 Abbaretz : non à l'école privée hors-contrat
- p 4-5 Nationalisation de l'enseignement privé
- p 6-7 Stage femmes - 16 octobre 2025
- p 8 Les retraité·es dans l'action

large possible, porter des alternatives aux politiques austéritaires et régressives, tout en luttant efficacement contre l'extrême-droite dans l'optique des municipales puis des présidentielles. Il nous faut donc continuer à œuvrer dans l'interprofessionnelle comme dans nos secteurs.

En ce qui concerne l'éducation nationale, les annonces d'E Geffray sur la carte scolaire préfigurent des suppressions massives de postes de la maternelle au lycée sans considérer la nécessité d'amélio-

rer les conditions de travail et d'apprentissages. La nécessité d'organiser de nouvelles mobilisations pour les services publics et l'Education est donc posée. La FSU peut être motrice d'initiatives dans les deux secteurs fortement attaqués par le gouvernement et les politiques des dernières décennies. A nous, localement, de répondre à ces enjeux.

C'est le sens de l'intersyndicale départementale éducation qui s'est tenue mi-décembre à l'appel de



la FSU44 et qui a débouché sur un programme d'actions unitaires lors de la carte scolaire en janvier, avec déjà un appel à la grève pour dire, entre autres, non aux dizaines de suppressions de postes dans le premier degré.

Projetons-nous vers une année 2026 de combats, d'alternatives et de victoires syndicales. Construisons-les collectivement pour un autre projet de société.

Bernard VALIN et Céline PELLA

17 novembre, l'intersyndicale FSU, CGT, Solidaires avec VISA44 contre l'extrême-droite

A l'initiative de la FSU, s'est tenu un stage intersyndical contre l'Extrême-droite le lundi 17 novembre à Nantes. Plus de 110 camarades y ont participé, dans des ateliers le matin, en plénière l'après-midi pour écouter Ugo Palheta, sociologue et maître de conférence à l'université de Lille, mettre en avant les forces actuelles de l'Extrême-droite, son ascension facilitée par les médias mais surtout l'abandon des digues normalement constituées par les autres partis dont la gauche dite de gouvernement.

Les stagiaires ont pu travailler le matin sur les moyens de lutter contre l'Extrême-droite au travail, les solutions à créer pour limiter sa progression. Ils ont pu comprendre certains mécanismes de cette progression : maintien d'un racisme élevé, sentiment de déclassement chez les travailleur·euses précarisé·es ou à faible salaire, ressentiment accru envers les allocataires sociaux... Les ateliers ont conclu sur la nécessité de combattre partout et tout le temps l'Extrême-droite mais la question des forces militantes à ne pas essorer a été aussi posée.

Si, longtemps, nous avons été "protégés" des idées d'extrême droite dans l'éducation nationale, nous avons essayé de montrer dans cet atelier comment les attaques intérieures et extérieures se multiplient en son sein. En partant de mises en situation réelles, nous avons échangé pour partager des solutions de ripostes. Cet atelier a conclu sur un réel

besoin de continuer à se former, à alerter VISA et nos OS et surtout à ne pas rester seul.e lors de ces attaques. Une réflexion doit se poursuivre sur la mise en place d'un groupe de travail éducation au sein de VISA, car ce terrain est très convoité par tous les milieux intégristes et fascistes.

Tous ces éléments ont été confortés l'après-midi par Ugo Palheta dont les derniers ouvrages mettent en avant le mécanisme d'arrivée au pouvoir du RN. Ce dernier entend être le parti de la « France d'en bas », des oublié·es, des territoires abandonnés et pourtant U Palheta a bien démontré qu'il est un parti représentatif du libéralisme autoritaire, de la bourgeoisie dont la quasi totalité de ses cadres sont

issu·es. Le discours populaire est un discours de façade à déconstruire partout. Une présentation de l'Observatoire Nationale de l'Extrême-droite a été faite lors du stage. Cet outil permet de compiler tous les actes émanant de l'Extrême-droite sur le territoire et d'en montrer sa dangerosité.

Il faut noter que les stages intersyndicaux sur des questions transversales et non corpo rencontrent un franc succès auprès des adhérent·es. Il convient de réfléchir collectivement en FSU à les renforcer et peut-être en faire un par trimestre. Celui sur l'Extrême-droite a été un succès, la participation de VISA 44 a aidé à cela.

Sophie LE PAPILLON et Bernard VALIN



Abbaretz : mobilisation contre l'implantation d'une école privée hors-contrat



Un permis de construire affiché depuis le début de l'année 2025, discrètement, devant un terrain privé, n'a pas tout de suite alerté la population d'Abbaretz, près de Châteaubriant. Accordé en **novembre 2024** « parce qu'aucun argument juridique ne pouvait s'y opposer », indiquait la mairie, il n'a fait l'objet d'aucun recours, mais il a fini par être connu dans le village. Une réunion informelle a lieu en **juin 2025** et, le **10 octobre**, un collectif d'habitant·es organise une réunion publique pour en savoir plus sur ce projet d'école traditionaliste catholique. Les questions sont nombreuses : Pourquoi une telle école (sédévacantiste, hors contrat) dans la commune ? Qui la finance ? À quels enfants sont destinés ces futures quatre classes de primaire ? Quelle intégration dans la commune ? Quel est le lien avec la chapelle Saint-Etienne, installée route de Puceul ? Pourquoi une telle opacité dans ce projet ? L'inquiétude grandit, tout comme l'opposition, contre un projet nuisible pour la commune, pour le « vivre ensemble » et la tolérance prônée par le collectif d'habitant·es. Et la lutte s'organise. Des soutiens se multiplient : communauté de communes, élu·es locaux·les et nationaux·ales, syndicats, associations...

De son côté, la FSU interpelle le préfet et la rectrice le 5 novembre. Elle dénonce « la création d'une école dirigée par des catholiques intégristes issus de la branche sédévacantiste, soit un courant traditionaliste et radical, dont les propos n'ont plus leur place dans notre société (aussi bien que dans une école même hors contrat). En effet, les déclarations passées du futur responsable pédagogique sont inquiétantes : homophobie, opposition totale à l'avortement. Pour cette personne, « le VIH serait la réponse de Dieu à



l'homosexualité». La FSU rappelle « le principe premier de l'Ecole qui est de former des citoyen·nes ouverts sur le monde, émancipé·es et respectueux·euses des un·es et des autres ». Elle indique que « la commune a déjà deux écoles, une publique et une privée sous contrat, et n'a pas besoin d'ouvrir une 3ème école dont les valeurs sont contraires à celles de la République ». Elle conclut en demandant d'annuler cette ouverture d'école privée hors contrat.

La FCPE44 s'exprime de même contre ce projet. La sénatrice Daniel interpelle le Ministre le 6 novembre et s'inquiète aussi du financement opaque. Il répond que « le corpus législatif était suffisant pour garantir le cadre et faire respecter la loi », « qu'il faut une vigilance accrue » et s'engage à le rappeler à la Rectrice.



Une première manifestation est organisée le **samedi 17 novembre** où près d'un millier de personnes sont présentes pour une marche joyeuse et revendicative, derrière la banderole pour dire « Non à l'intégrisme et à son projet d'école sectaire », pour affirmer l'attachement au principe de la République et au « vivre ensemble », pour la défense et la protection des enfants (ici ou ailleurs) ... Un défilé d'habitant·es, de citoyen·nes, d'élus·es, de responsables associatifs·ves ou syndicaux·ales traverse ainsi toute la commune. La réussite de cette manifestation montre clairement que la population refuse l'ouverture de cette école catholique intégriste, traditionaliste et archaïque. Il n'est pas question d'abdiquer.

Une deuxième action est annoncée pour le **dimanche 30 novembre** : une chaîne humaine autour du quartier. Celle-ci a encore rassemblé des centaines de personnes.

Ce combat, porté par un collectif et largement soutenu, notamment par la FSU de Loire Atlantique, n'est pas prêt de s'arrêter ... Des actions sont en cours (pétitions, courriers ...) et d'autres seront envisagées.

Céline PELLA et Annabel CATTONI

Nationalisation de l'enseignement privé sous contrat

Échos du stage national FSU, organisé les 12 et 13 novembre par le secteur Services publics, alternatives et écologie (SPAÉ), sur les conditions de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat.

Lors des congrès de Metz (2022) puis de Rennes (2025), la FSU a avancé dans ses mandatements relatifs à l'école privée. Désormais, elle revendique la fin au financement public de l'enseignement privé sous contrat dans la perspective de sa nationalisation (Metz). Elle s'est dotée d'un mandat d'étude concernant les conditions de la mise en œuvre de cette nationalisation, afin d'aboutir à un grand service public laïque unifié (Rennes).

La première journée a d'abord été l'occasion d'un rappel historique des batailles contre le dualisme scolaire. Tous les gouvernements se sont accommodés du dualisme après la défaite de 1984 sur la mise en place d'un "grand Service public unifié et laïque de l'Éducation nationale". Depuis plusieurs décennies, des mesures ont profité à l'enseignement privé : paiement des salaires des enseignants, poursuite de l'assouplissement de la carte scolaire et des systèmes dérogatoires, aides aux écoles de production et aux lycées professionnels privés... Deux SD (la Loire Atlantique et Paris) ont été invitées à témoigner de la situation locale. Si tout n'est pas identique, on s'aperçoit que des logiques d'évitement du public populaire sont les mêmes dans certains quartiers nantais et arrondissements parisiens, que les IPS sont dramatiquement bas dans les établissements publics des zones d'éducation prioritaire et que le rôle des politiques est un véritable enjeu pour diminuer le financement du privé et mettre fin au dualisme scolaire.

Nationaliser, oui, mais comment ?

Différentes façons de nationaliser l'enseignement privé ont été présentées par G. Calvès (professeure de droit public à l'Université de Cergy Pontoise) :

- l'intégration prévue dans la loi Debré est le fait d'absorber un établissement privé qui en fait la demande, dans le service public. Tous·tes les salarié·es actuellement sous contrat d'agent·e public·que basculent fonctionnaires. L'intégration doit respecter les valeurs constitutionnelles donc plus de possibilité d'y faire le catéchisme.

- la nationalisation au sens propre : l'appropriation des moyens de production. Mais pour être constitutionnelle, elle doit être juste et proportionnée, donc des indemnités doivent être négociées au préalable (le coût serait à première vue exorbitant car le privé possède des biens immobiliers de grande valeur, mais ceux-ci viendraient ensuite grossir le patrimoine public) et surtout, il faut démontrer une « impérieuse nécessité ». En revanche, la nationalisation permet le transfert des moyens et des personnels.

- le retour au monopole, mais la constitution prévoyant la « liberté d'enseigner », le risque de l'échec existe, sauf à entériner le maintien d'un enseignement privé hors contrat.

Ces différentes possibilités montrent le chemin à parcourir : la nationalisation de l'enseignement privé nécessitera une modification constitutionnelle



pour faire sauter l'obligation de verser « une juste et préalable indemnité », et la « nécessité publique » inscrites à l'heure actuelle dans le droit. Le Collectif pour la défense de l'école publique et laïque, initié par la FSU, doit se saisir de ces questions car les interventions des syndicats nationaux ont mis en exergue une dynamique commune : le privé se gave d'argent public, le Service public d'éducation subit des attaques continues qui aboutissent à son lent démantèlement et à une ségrégation sociale croissante. Dans l'immédiat, pour réduire l'influence néfaste du privé, des lois existent : le contrôle des établissements pouvant déboucher sur le retrait de l'agrément du chef d'établissement ordonné par le rectorat, la résiliation du contrat d'associations... Le seul arrêt du financement de l'enseignement privé sous contrat en ferait fuir les classes moyennes, sans empêcher l'entre-soi de la bourgeoisie, qui a les moyens de se financer une école privée.

Des inégalités socio-scolaires vitales pour le privé, entretenues par les politiques publiques

F. Fédérini (docteur en sociologie spécialiste des politiques éducatives) a montré comment la fragmentation du système scolaire en trois secteurs (enseignement privé, enseignement public et en son sein, éducation prioritaire) entretient et creuse les inégalités sociales et scolaires, vitales pour le privé. Les politiques éducatives jouent son jeu en le favorisant, amenant à une compétition entre établisse-

ments y compris publics et transformant l'école en un marché scolaire sous prétexte de « liberté de choix » des familles qui est surtout, en réalité, la liberté de choix de leurs élèves par les établissements privés. Leur prétendu « caractère propre » religieux est quasiment effacé lorsqu'il s'agit d'établissements privés peu élitistes. Dans le cas des établissements privés élitistes, cette dimension religieuse est imposée à un public captif comme une forme de garantie supplémentaire de rigueur et d'exigence. Ce sont les élèves issues des milieux populaires qui sont les grandes perdantes de cette opération : l'égalité des chances qui préside aux politiques publiques est en fait une sorte d'« aide-toi et le ciel t'aidera » républicain de bon aloi ; un masque derrière lequel ces politiques peuvent perpétuer les inégalités jusqu'à un tel affaiblissement de l'État, que l'enseignement privé est autorisé à contester la loi, comme en témoigne sa lecture propre des programmes, et à promouvoir, de concert avec les ministres de l'Éducation depuis Blanquer, des valeurs, au détriment des principes de la République. Une priorité est de s'en prendre au privé élitiste. Soumettre l'enseignement privé à la carte scolaire est une piste pour y parvenir.

L. Lecuyer (doctorante au sein du Centre de Recherches sur les inégalités sociales de Sciences Po) a montré que l'existence d'une offre scolaire privée autorise certains parents issus des classes moyennes supérieures à s'installer dans ces espaces populaires et donc contribue à leur évolution socio-résidentielle. Pour autant, elle observe aussi que cette offre scolaire privée permet à des familles populaires déjà présentes sur place d'y scolariser leurs enfants, dans le but de les séparer de celles et ceux issues de milieux encore plus précarisés. Si la ségrégation résidentielle est en partie responsable de la ségrégation scolaire dans le public, c'est principalement l'existence d'une offre privée qui empêche une plus grande mixité du public accueilli dans le collège public d'un quartier qui se gentrifie. L. Lecuyer a enfin montré que la sélectivité résidentielle croissante va de pair avec le développement d'une offre privée de plus en plus sélective.

Ce sont dans les espaces les plus socialement favorisés que le recours au privé est le plus massif, car c'est aussi là que l'offre privée est la plus importante. La bourgeoisie reste la grande gagnante de cette ségrégation socio-scolaire.

« Nationaliser » les personnels de l'enseignement privé sous contrat

Dans les établissements privés sous contrat travaillent plusieurs catégories de personnels :

- les enseignant·es qui, sans être dans une position réglementaire et statutaire de fonctionnaires, sont des contractuel·les de droit public recruté·es par concours, et formé·es dans les INSPE, avec des carrières comparables à celles des enseignant·es du public.

- les personnels administratifs quant à eux ne sont pas des agent·es publics.

La FSU militant pour que les emplois publics soient occupés par des fonctionnaires, il faut revendiquer des dispositions visant leur titularisation, pour que la gestion des ex-personnels des établissements privés n'entre pas en concurrence avec celle des titulaires, au détriment de ces dernières. Cependant, un plan de titularisation de ce type entraînerait des effets

de bord à ne pas négliger : des cohortes de personnels seraient massivement intégrées dans les corps existants, avec un impact sur la carte des emplois publics sur le territoire, qui pose des questions de mobilité, et sur les promotions quand ces personnels viendront s'intercaler. Faut-il « aspirer » tout le monde, ou distinguer les deux populations jusqu'à un certain stade ? Il y a aussi la question des pensions, avec pour les personnels venant du privé un calcul basé sur deux régimes pouvant entraîner une dégradation de leurs droits. Il faudrait par exemple réfléchir à des mesures correctives.

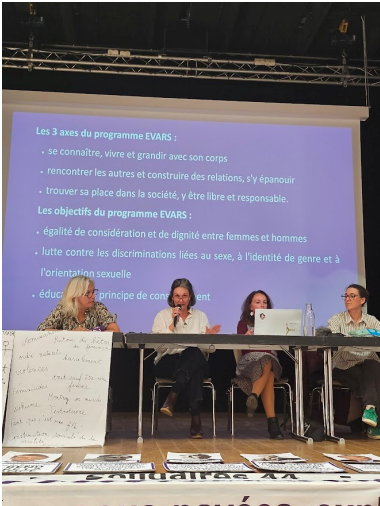
Une réflexion sur tous ces sujets doit avoir lieu dans les syndicats nationaux concernés, pour irriguer les mandats fédéraux et proposer un projet fédérateur et mobilisateur pour les personnels du public comme du privé.

Marie HAYE et Bernard VALIN

Le premier des séparatismes c'est le séparatisme scolaire



Stage femmes intersyndical - 16 octobre 2025



L'intersyndicale femmes 44 organise depuis 5 ans des stages annuels de formation sur les questions féministes. Le point commun à tous ces stages est d'analyser le continuum des violences que subissent les femmes au travail mais aussi ailleurs. Le stage du 16 octobre 2025 a eu pour objet de penser la construction des masculinismes et de les étudier pour pouvoir mieux les combattre.

La formation s'est articulée autour de deux temps forts, l'intervention de Christine Bard le matin puis celle de l'intersyndicale l'après-midi. Elle a réuni 160 participant-es dont une part importante de syndiqué-es de la FSU. L'historienne Christine Bard a présenté une partie du fruit de ses recherches sur les masculinismes d'hier et d'aujourd'hui et a pu ensuite échanger avec la salle.

Les interventions syndicales ont permis d'aborder la question des masculinismes dans la jeunesse et dans le monde du travail. La FSU a d'abord présenté le poids des réseaux sociaux dans la construction des masculinismes auprès de la jeunesse pour ensuite mettre en lumière le rôle de l'École dans la lutte contre les discours masculinistes. Elle a ainsi rappelé l'importance de mettre en œuvre le programme EVARS dans les établissements et l'impérieuse nécessité de proposer des formations de qualité à tous les personnels de l'EN susceptibles de prendre en charge les questions de vie affective et de sexualité auprès des élèves. Elle a aussi abordé les résistances à l'EVARS et les manières dont elles s'expriment et s'affirment au travers de collectifs de parents réactionnaires ainsi que les liens de ces résistances avec l'extrême-droite.

Enfin, la FSU a présenté le travail mené par l'intersyndicale avec

Stage femmes intersyndical - 16 octobre 2025 (suite)



les associations féministes sur la presqu'île nazairienne pour contrer les discours réactionnaires.

Tous ces moments de formations ont été accompagnés de temps où les stagiaires ont pu aborder la question des masculinismes avec des entrées différentes : un remue-méninge, un « qui a dit quoi ? », un diaporama sur les mobilisations féministes des dernières années dans le 44, un chant tout-es ensemble et des saynètes jouées par des comédien·nes de la compagnie des Présents, ont offert des possibilités à la fois de respiration et de réflexion. Cette journée de formation a permis de riches échanges entre stagiaires.

La librairie Marguerite a été présente sur cette journée de formation. Le repas pris sur place et préparé par une camarade de la CGT nous a permis d'échanger sur le temps méridien.

Amélie DE SCHEPPER



Jeudi 6 novembre 2025 : les retraité-es dans l'action

A l'appel des organisations de retraité-es : CGT, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble, réunies en intersyndicale les vendredi 31/10 à Nantes et lundi 3/11 à Saint-Nazaire, nous étions autour de 600 manifestant-es le jeudi 6 Novembre 2025 (Châteaubriant, Nantes, Saint-Nazaire), dans l'action contre le budget de la Sécurité sociale et le Projet de Loi de Finances 2026.



A Nantes, lors d'un premier rassemblement Place de Bretagne, des camarades sont intervenus : pour la présentation de cette journée et la place des retraité-es dans la société (CFTC), les conséquences de la



politique actuelle de la santé sur le plan pécuniaire (FGR) et l'organisation des territoires (CGT). Après une manifestation, c'est devant la Préfecture qu'ont eu lieu deux autres prises de parole concernant le droit à une retraite digne (Solidaires) et une justice fiscale à la hauteur des enjeux (FSU).

Dans les jours qui précédaient, des tracts reproduisant l'appel à l'action avaient été distribués sur les marchés d'Ancenis, Nantes et St Nazaire.

Section Fédérale des Retraité-es (SFR) de Loire-Atlantique – AG du 13 novembre 2025

L'Assemblée Générale de la SFR-44 s'est réunie à Nantes avec comme sujet « la question de **l'unité et de la réunification syndicale**, avec l'exacerbation des crises économique, écologique, sociale et politique. Question importante qui avance lentement et occupe une partie des travaux des congrès de la FSU, la CGT et Solidaires ». Deux invitations avaient été faites aux animateurs et animatrices des sections des retraité-es de la CGT et de Solidaires. Seuls ces derniers ont pu y assister.

Trois invité-es sont intervenu-es sur le sujet : Robert Hirsch (FSU) et Christophe Patillon (Centre d'Histoire du Travail), d'un point de vue historique, et Céline Pella (cosecrétaire de la FSU44), d'un point de vue actuel (local et national).

Pour l'instant, l'idée d'un "nouvel outil syndical" relève d'une réflexion initiée par les instances dirigeantes : FSU, CGT et Solidaires. Il existe une aspiration forte à l'unité d'action qui a été un moteur important, notamment en 2023, lors du mouvement des retraites, mais l'idée d'aller vers un outil syndical commun et de convergences plus fortes n'est pas encore exprimée fortement chez les adhérent.e.s des



organisations syndicales. Il s'agissait donc - afin d'associer les syndiqué.e.s - d'expliquer dans quelle perspective se situe cette réflexion : ce que nous voulons en faire, pourquoi nous y travaillons et comment nous procédons. Ceci est d'autant plus indispensable que les offensives austéritaires du gouvernement et la montée de l'extrême droite devraient pousser à la construction d'un outil syndical fort et puissant. Et ceci, tant au niveau national (notamment dans les Groupe de Travail sur la « maison commune » avec la CGT, décidés au dernier congrès de la FSU à Rennes, en février 2025), qu'au niveau départemental. En Loire Atlantique, la réussite d'initiatives syndicales communes FSU-CGT-Solidaires au sein de l'intersyndicale

Femmes (stage annuel, manifestations) et l'organisation de stages contre l'extrême droite, est un appui pour poursuivre ce rapprochement syndical. Au niveau des retraité-e-s du 44, des suites encourageantes d'initiatives communes avec Solidaires et la CGT devraient venir !

Bernard CAMÉLIO, Céline PELLA, Bernard GALIN, Catherine KERNOA, Pierrick RIVAL